



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 069-200058493-20260923-C_20260923_03-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260923_03

FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS POUR L'OPÉRATION DE TRAVAUX DISSIMULATION DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DE L'ALOUETTE

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF, Vice-président (Finances, Commande publique et Ressources humaines)

Le 23 septembre 2026 à 19 h 00, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 16 septembre 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy, allée Assia Djebar à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34

Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Christophe GEOURJON, Philippe GUELPA-BONARO, Ariane LE VELLY, Isabelle MAINAND, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN, Élodie ROUX DE BEZIEUX. *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Christelle REMY (Communay), Denis LANOISELEE (Millery), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon), Claire RENOUPEZ (Vourles) ; *57 communes :* Marc DUBIEF (Bron), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Olivier ARAUJO (Charly), Anne ALLONSIUS (Chassieu), Claude LAUBRIET (Collonges-au-Mt-d'Or), Jacques GAILLARD (Corbas), Frédéric BARON (Couzon-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Jean-Pierre BOHE (Feyzin), Patrick BELUZE (Fleurieu-sur-Saône), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), André DUMORTIER (Lissieu), Célia ROBERT (Marcy l'Étoile), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Sezer ADANUR (Saint Fons), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Florian ROBERT (Vernaison), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *57 communes :* Nathalie DEPAOLI (Albigny-sur-Saône), Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE (Caluire-et-Cuire), Philippe GUINET (Curis-au-Mt-D'Or), Alain PAUTROT (Écully), Eric RAMOS (Jonage), Pierre CICCUI (St Genis-les-Ollières), Hubert GORRON (St Germain-au-Mont-d'Or), Corentin REMOND (Tassin-La-Demi-Lune), Gilles RAVASSARD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jérémy BRÉAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°20260311-08 du 11 mars 2026 de la commune de Charbonnières-les-Bains manifestant son souhait de financer par fonds de concours sur l'exercice 2026, les travaux de Dissimulation des réseaux et Éclairage Public du Chemin de l'Alouette réalisés par le SIGERLy, maître d'ouvrage, pour un montant total de 268 266,00 € TTC ;

Considérant que la commune de Charbonnières-les-Bains est adhérente au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) et lui a transféré les compétences «Dissimulation coordonnée des réseaux » et « Éclairage public » ;

Considérant que selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière, le fonds de concours d'investissement reçu par le Syndicat ne peut être supérieur à 75 % du montant hors taxes de cette dépense ;

Considérant le souhait de la commune de financer par fonds de concours à hauteur de 183 900,00 €. Le restant sera financé par voie de contribution au syndicat ;

Dès la prescription des études nécessaires à la réalisation de ces opérations ou, le cas échéant, dès l'émission de l'ordre de service de commencement de travaux, le SIGERLy émettra un titre de recette égal à la totalité de 183 900,00 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF, Vice-président (Finances, Commande publique et Ressources humaines)

Le Comité syndical :

AUTORISE le financement, par voie de fonds de concours, des travaux de Dissimulation des réseaux et Éclairage Public du chemin de l'Alouette pour un montant de 183 900,00 € en 2026 ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 du SIGERLy en recette de la section d'investissement chapitre 13 article 13248 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du Sigerly
Jérôme MOROGE

Signé électroniquement par : Jérôme MOROGE

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Président du Sigerly



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.